

**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

1999

Audience publique

Tenue le lundi 15 mars 1999, à 10 heures,
au Tribunal international du droit de la mer, Hambourg,

Président Thomas A. Mensah

dans l'affaire du navire "SAIGA" (No.2)

(Saint- Vincent- et- les Grenadines c. la Guinée)

COMPTE RENDU

Non-corrigé

<i>Présents :</i>	Président	Thomas A. Mensah
	Vice-Président	Rüdiger Wolfrum
	Juges	Lihai Zhao
		Hugo Caminos
		Vicente Marotta Rangel
		Alexander Yankov
		Soji Yamamoto
		Anatoli Lazarevich Kolodkin
		Choon-Ho Park
		Paul Bamela Engo
		L. Dolliver M. Nelson
		P. Chandrasekhara Rao
		Joseph Akl
		David Anderson
		Budislav Vukas
		Joseph Sinde Warioba
		Edward Arthur Laing
		Tullio Treves
		Mohamed Mouldi Marsit
		Gudmundur Eiriksson
		Tafsir Malick Ndiaye
	Greffier	Gritakumar E. Chitty

Saint- Vincent- et- les- Grenadines est représentée par :

M. Carlyle Dougan, Q.C. – Haut Commissaire de-Saint-Vincent-et-les Grenadines, à Londres

comme agent;

M. Carl Joseph, Procureur général et Ministre de la justice de Saint-Vincent-et-les Grenadines,

comme conseil;

M. Richard Plender Q.C., avocat, Londres, Royaume Uni,
M. Yérim Thiam, avocat, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Sénégal, Dakar, Sénégal,
M. Nicholas Howe, agent judiciaire, Howe & Co, Londres, Royaume Uni,

comme avocats.

La Guinée est représentée par :

M. Hartmut von Brevern, avocat, Röhreke, Boye, Remé & von Werder, Hambourg, Allemagne,

comme agent;

M. Maurice Zobélérou Togba, Ministre de la justice, de la Guinée,
M. Rainer Lagoni, Professeur à l'Université de Hambourg et Directeur de l'Institut de droit maritime et du droit de la mer , Hambourg , Allemagne,
M Nemankoumba Kouyate, Chargé d'affaires, Ambassade de la Guinée, Bonn, Allemagne,
M. Mamadi Askia Camara, Directeur de la Division Législation et Réglementation douanières,
M. Mamadou Saliou Diallo, Officier de l'Etat-major de l'Armée de mer,
M. André Saféla Leno, Magistrat à la Cour d'appel, Conakry, Guinée,

comme conseils.

1 **L'audience est ouverte à 10 heures.**

2 **M. le Président** (interprétation). – Maître von Brevern, je suppose que vous
3 souhaitez continuer d'interroger le témoin, M. Sow ?

4 **M. von Breven** (interprétation).- C'est exact. C'est le Professeur Lagoni qui
5 poursuivra l'interrogatoire.

6 **M. le Président** (interprétation). – Peut-on faire entrer le témoin ?

7 (Le témoin est introduit dans le prétoire.)

8 **M. le Président** (interprétation). – Je vous en prie, Professeur.

9 **M. Lagoni** (interprétation). - Merci.

10 M. Sow, nous allons poursuivre l'interrogatoire commencé l'autre jour. Vous vous
11 souvenez de la carte qui vous a été projetée. J'ai un certain nombre de questions à vous poser
12 concernant les signaux que vous avez utilisés à partir de votre bateau à l'attention du Saiga.
13 Vous avez dit que vous aviez appelé le Saigé par radio avant 4 heures. Est-ce exact ?

14 **M. Sow.** – A 3 h 50, quand nous avons détecté le Saiga et avons eu l'assurance que
15 c'était le Saiga, immédiatement, dans le grand patrouilleur, nous avons commencé à appeler le
16 Saiga sur le canal 16.

17 **M. Lagoni** (interprétation). - Le Saiga a-t-il réagi à vos appels ?

18 **M. Sow.** – Non, il n'a pas réagi.

19 **M. Lagoni** (interprétation). - Vous avez également dit que la petite vedette a été la
20 première vedette à arriver au Saiga. Est-ce que la petite vedette a lancé des signaux et, si oui,
21 de quels signaux s'agissait-il ?

22 **M. Sow.** – Quand j'ai largué la petite vedette, à 8 h 30, à destination de Saiga, j'ai
23 donné consigne au patron de la petite vedette, le P 35, non seulement de brancher sa radio sur
24 le canal 16 pour commencer les appels, comme je le faisais depuis 3 h 30, mais, en plus,
25 d'augmenter sur ce signal les signaux sonores et lumineux, c'est-à-dire que, sur la petite
26 vedette, il y a un feu tournant vert/bleu plus une sirène. Donc, j'ai demandé de mettre ces deux
27 autres moyens en marche pour ajouter sur les appels qu'ils devaient continuer à faire.

28 **M. Lagoni** (interprétation). - Etes-vous certain que le capitaine de la petite vedette a
29 émis ces signaux ?

1 **M. Sow.** – Je suis sûr qu'il les a émis. Non seulement je voyais le feu tournant bleu,
2 mais encore, comme j'avais mon V.H.F. sur le canal 16, je l'écoutais en train d'appeler.

3 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Et ces signaux, est-ce que ce sont les signaux que vous
4 émettez dans une opération de police normale menée en mer ?

5 **M. Sow.** – Oui. Que ce soient les bateaux de pêche ou les autres bateaux avec qui
6 nous voulons être en contact, nous utilisons souvent ces signaux.

7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que vous les avez utilisés souvent ou est-ce que,
8 normalement, vous les avez utilisés dans une telle situation ? Par exemple, si vous voulez
9 arrêter un bateau de pêche ?

10 **M. Sow.** – Si nous voulons arrêter un bateau de pêche, nous utilisons ces signaux.

11 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Il a été dit par un autre témoin que l'on avait également
12 sonné une cloche. De quelle cloche s'agissait-il ?

13 **M. Sow.** - Dans la petite vedette, il n'y a pas de cloche, mais, dans la grande vedette,
14 nous avons une cloche. Dans mon souvenir, nous n'avions pas besoin d'utiliser cette cloche.
15 Peut-être que le mauvais temps faisait résonner la cloche, mais ce n'était pas là des signaux.

16 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Le témoin dont il s'agit se trouvait sur la grande
17 vedette. Sur votre vedette, est-ce qu'il y a d'autres signaux qui se trouvent sur la coque, en
18 dehors de celle-ci ?

19 **M. Sow.** – Oui. En dehors de la coque, nous avons les numéros des différentes
20 vedettes, par exemple la lettre P à côté du chiffre 328 sur la grande vedette et la lettre P plus le
21 chiffre 35 sur la petite vedette. Ce sont là des chiffres réglementaires bien indiqués bien
22 indiqués.

23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Sur la grande et la petite vedette, est-ce que vous
24 battiez un pavillon ?

25 **M. Sow.** – Sur toutes les vedettes, il est obligatoire de porter le pavillon de la couleur
26 nationale, que nous soyons à quai ou en mer.

27 **M. Lagoni** (*interprétation*). - C'est donc le pavillon de la République de la Guinée.
28 C'est bien cela ?

29 **M. Sow.** – Effectivement.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous indiquer au Tribunal, avec votre main,
2 quelle était la grandeur des chiffres dont vous venez de parler ? Qu'elle était la grandeur de
3 ces inscriptions sur la coque, ces chiffres ?

4 **M. Sow.** – Sur la grande vedette, à peu près, la lettre P et les chiffres peuvent avoir
5 cette dimension...

6 (*M. Sow indique une dimension avec ses mains, environ 50 à 60 cm*)

7 ... et, sur la petite vedette, c'est un peu plus petit.

8 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Autre question. sur un autre thème. Vous avez dit qu'il
9 y avait des mitrailleuses fixes sur les deux vedettes. Est-il possible que la mitrailleuse de la
10 petite vedette ait été utilisée pour arrêter le Saiga ? Est-ce possible ?

11 **M. Sow.** – A ma connaissance, non.

12 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, on ne vous a pas fait rapport sur cela ?

13 **M. Sow.** – Quand ils ont été en contact, c'est-à-dire quand la petite vedette a été en
14 contact avec le Saiga qui a tenté de fuir, j'ai eu, après mon arrivée, un compte rendu du patron
15 de la vedette P 35 qui m'a dit qu'il y a eu usage des armes à bord, des armes individuelles,
16 pour faire la sommation, mais il ne m'a pas rendu compte qu'ils ont utilisé les armes fixes à
17 bord.

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Qui a utilisé ces armes ? Ce sont les fonctionnaires de
19 la Douane ou les officiers de Marine ?

20 **M. Sow.** – Ce sont les douaniers. Il n'y avait pas d'officier marin dans la petite
21 vedette. Ce sont les douaniers qui ont utilisé leurs armes individuelles avec lesquelles ils
22 étaient venus s'embarquer dans les vedettes.

23 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Etant donné vos règlements dans la Marine, est-ce que
24 vous avez le droit d'utiliser vos mitrailleuses 12.7 pour arrêter un vaisseau étranger en mer
25 lorsqu'il refuse d'obtempérer ?

26 **M. Sow.** – Pour l'usage des armes à bord des vedettes, nous avons deux types de
27 consignes. La consigne générale donnée pour les vedettes est, en cas d'extrême nécessité,
28 quand l'équipage et la vedette se trouvent exposés à un danger, de faire usage des armes pour
29 faire la sommation et maîtriser la situation.

1 En plus de cela, quand vous sortez avec votre vedette, vous pouvez avoir des
2 initiatives, selon les conditions qui se créent, à donner instruction de faire usage des armes,
3 mais nous avons cette consigne générale qui nous permet d'utiliser les armes devant un navire
4 qui refuse d'obtempérer. Avant, bien sûr, d'utiliser ces armes, il faut être sûr que vous avez été
5 identifié par ce navire et qu'il refuse de stopper.

6 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Vous êtes autorisés à utiliser les armes pour tirer un
7 avertissement ou bien pour arrêter le bateau, ou les deux peut-être ?

8 **M. Sow.** – Nous utilisons ces armes pour faire une sommation, pour attirer beaucoup
9 plus d'attention sur nous et pour prouver à l'intéressé qu'il y a une force qui veut qu'il s'arrête.

10 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lorsque vous tirez des sommations, où vous trouvez-
11 vous : devant le bateau, devant la proue ? Ou tirez-vous ces sommations au-dessus ?

12 **M. Sow.** – Il m'est un peu difficile de répondre à cette question parce que c'est la
13 vedette d'abordage, le plus souvent, qui fait les coups de sommation. Donc, cela dépend de la
14 position dans laquelle elle se trouve, le plus souvent à une distance du navire, mais avec les
15 canons pointés vers le haut. Ce sont les consignes générales qui ont été données.

16 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous remercie.

17 Est-ce que vous pourriez me dire ce qu'il en était des conditions climatiques lorsque
18 les deux vedettes sont arrivées au Saiga ?

19 **M. Sow.** – Lorsque les deux vedettes sont arrivées, la mer était agitée. Pour la petite
20 vedette, la mer était agitée. On pouvait considérer que le temps était mauvais pour les
21 vedettes, compte tenu de leur dimension.

22 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Mais est-il possible que, pour le Saiga, ce n'était pas
23 une mer agitée ?

24 **M. Sow.** – Je pense que, pour le Saiga, c'était une mer normale parce que, compte
25 tenu de ses dimensions et de sa cargaison, il était quand même stable sur l'eau.

26 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Donc, si je vous ai bien compris, la mer et les
27 conditions climatiques dépendent du point de vue duquel on se place. Pour un grand bateau,
28 elles sont considérées différemment que si on se trouve à bord d'un petit bateau. C'est bien
29 cela ?

30 **M. Sow.** – C'est bien cela.

1 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Lorsque vous êtes arrivés à bord du grand patrouilleur
2 au Saiga, est-ce que vous avez constaté des dégâts ou des dommages à bord du Saiga ?

3 **M. Sow.** – Arrivés à bord du Saiga, à vrai dire, je n'ai pas pu constater le bateau
4 parce que la mer était agitée, de telle sorte que j'ai eu juste le temps de débarquer le reste des
5 douaniers pour rejoindre l'équipe d'abordage qui était à bord et retirer la vedette parce qu'elle
6 se cognait au Saiga ; donc, il fallait la retirer pour des mesures de sécurité.

7 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce que vous êtes monté à bord du Saiga ?

8 **M. Sow.** – Non, je ne suis pas monté à bord du Saiga.

9 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Pourriez-vous avoir l'amabilité de regarder la carte qui
10 est projetée ? Il y a une ligne droite à partir de la position où les vedettes ont arraisonné le
11 Saiga. Cette ligne va jusqu'à Conakry. Quelle est la route, le cap, là ?

12 **M. Sow.** – Si je me rappelle bien : c'était le cap 66 degrés, en direction de Conakry.

13 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Est-ce la route qu'a suivi le bateau pour rentrer à
14 Conakry ? Je ne voulais pas savoir exactement quel était le cap géographique, mais je voulais
15 savoir si c'était la route suivie par le Saiga pour retourner à Conakry.

16 **M. Sow.** – C'était la route suivie par Saiga et les deux vedettes pour retourner à la
17 base à Conakry.

18 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Le Saiga est allé avec son propre moteur, de manière
19 autonome à Conakry ? C'est bien cela ?

20 **M. Sow.** – Effectivement.

21 **M. Lagoni** (*interprétation*). - Je vous remercie, Lieutenant Sow.

22 Monsieur le Président, cela termine mes questions.

23 **M. le Président** (*interprétation*). - Je vous remercie. Est-ce là la fin de
24 l'interrogatoire ?

25 **M. Lagoni** (*interprétation*). - C'est exact.

26 **M. le Président** (*interprétation*). – Maître Plender ?

27 **Me Plender** (*interprétation*). - C'est Maître Thiam qui posera des questions au
28 témoin.

1 **M. le Président** (*interprétation*). - Maître, vous avez la parole.

2 **Me Thiam**. - Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

3 Bonjour Lieutenant. Est-ce que nous pourrions commencer par votre formation ?

4 **M. Sow**. – Si vous le nécessitez, oui.

5 **Me Thiam**. - Vous avez une formation continue dans l'Armée, plus précisément dans
6 la Marine ?

7 **M. Sow**. – J'ai intégré la Marine en 1982. De 1982 à 1985, j'ai fait l'Ecole navale du
8 Libéria ? De 1987 à 1992, j'ai fait la grande Ecole navale de Bacou(?), dans l'ancienne Union
9 soviétique, toujours dans la spécialité de navigation.

10 **Me Thiam**. – Est-ce que vos cours intègrent quelques notions de droit ?

11 **M. Sow**. – Je n'ai pas suivi de cours de droit dans ces différentes écoles, mais, à mon
12 retour, quand j'ai été embarqué, on nous a donné quelques notions sur le droit en mer.

13 **Me Thiam**. - Vous avez dit, samedi, que l'on vous a expliqué un peu quelles étaient
14 les différentes zones maritimes.

15 **M. Sow**. – Samedi, je vous ai dit que j'ai eu quelques notions de droit de la mer à
16 partir de mon Etat-major, mais, pour ce qui est des délimitations, j'ai suivi ces cours depuis
17 l'ancienne Union soviétique.

18 **Me Thiam**. - En quelle année, s'il vous plaît ?

19 **M. Sow**. – De 1987 à 1992.

20 **Me Thiam**. - C'est donc pendant ces cours que vous avez appris à délimiter de
21 manière précise ou imprécise, vous le direz, les différentes zones maritimes ?

22 **M. Sow**. – C'est exact.

23 **Me Thiam**. - C'était précis ou imprécis ?

24 **M. Sow**. – De manière imprécise. On m'a donné une notion des différents types de
25 zones que peut avoir un pays et, d'une façon précise, comment faire cette délimitation.

26 J'ai dit de manière imprécise parce que les différentes zones diffèrent selon les pays.

27 **Me Thiam**. – Mais, une fois de retour en Guinée, votre pays, est-ce-que vous avez pu
28 déterminer de manière exacte les différentes zones maritimes ?

1 **M. Sow.** – Oui, j'ai pu.

2 **Me Thiam.** - Indépendamment de cela, est-ce que votre formation vous apprend à
3 distinguer les différentes manières de calculer la vitesse d'un navire par rapport au fond, par
4 rapport à la surface ?

5 **M. Sow.** – Oui.

6 **Me Thiam.** – Est-ce que vous connaissez les différentes manières de calculer les
7 différentes unités de mesure des distances en mer ?

8 **M. Sow.** – Oui.

9 **Me Thiam.** - Est-ce que vous pouvez en dire à la Cour quelques unes ?

10 **M. Sow.** – Les unités de mesure de mer, les unités de vitesse, c'est le noeud.

11 **Me Thiam.** – Et pour les mesures de distance, s'il vous plaît ?

12 **M. Sow.** – Pour les mesures de distance, nous avons les milles marins, nous avons
13 les encablures, l'encablure étant un dixième de mille marin.

14 **Me Thiam.** - Qui vous a enseigné qu'une encablure faisait un dixième de mille
15 marin ?

16 **M. Sow.** – Mes professeurs qui me l'ont enseigné.

17 **Me Thiam.** - Vos professeurs étaient en Russie ?

18 **M. Sow.** – Oui.

19 **Me Thiam.** - Un mille marin, cela fait combien de mètres ?

20 **M. Sow.** – Un mille marin fait 1 852 mètres. C'est le standard, 1 852 mètres.

21 **Me Thiam.** - Et une encablure ?

22 **M. Sow.** – Une encablure, c'est un dixième de mille marin. Je crois que...

23 **Me Thiam.** – ... que je peux faire le calcul ? Je vous remercie.

24 Mais dites moi, une brasse, c'est quoi ?

25 **M. Sow.** – Une ?

26 **Me Thiam.** - Une brasse.

27 **M. Sow.** – Je ne comprends pas bien le mot brasse.

1 **Me Thiam.** - Si vous ne connaissez pas bien le mot brasse, comment pouvez-vous
2 calculer une encablure qui fait 120 brasses ?

3 Vous ne pouvez pas répondre ? Vous le dites, il n'y a rien d'extraordinaire.

4 **M. Sow.** – Je ne peux pas répondre à cette question.

5 **Me Thiam.** - Vous ne pouvez pas répondre à cette question.

6 Je voudrais maintenant en venir, si vous le voulez bien, à votre mission.

7 Vous pouvez nous dire, d'abord, si cette carte, qui est là, c'est vous-même qui l'avait
8 tracé ?

9 **M. Sow.** – Oui.

10 **Me Thiam.** – En ce qui concerne le trajet du Saiga, vous pouvez rappeler à la Cour
11 comment vous avez pu faire se tracé ?

12 **M. Sow.** – La route de Saiga a été tracée à l'aide du journal du Saiga.

13 **Me Thiam.** - A l'aide du journal de Saiga ?

14 **M. Sow.** – Exact.

15 **Me Thiam.** – Mais, à aucun moment vous n'avez pu relever vous-même des
16 positions qui vous auraient permis de faire le tracé de la route du Saiga ?

17 **M. Sow.** – Je ne pouvais pas faire le tracé du Saiga parce qu'on ne connaissait pas
18 comment le Saiga marchait. Nous avons eu peut-être des positions de Saiga, mais comment,
19 de telle à telle autre position, quel cap le Saiga a pris nous ne le savions pas, sauf à partir de
20 son journal.

21 **Me Thiam.** – Donc, vous n'avez pas fait cette carte pendant que vous étiez à bord ?

22 **M. Sow.** – J'ai établi mon cap et ses différentes heures au cours de ma mission. Le
23 marche-route de Saiga a été fait après la mission, après avoir mis la main sur le journal de
24 navigation de Saiga.

25 **Me Thiam.** – Donc, vous avez lu le journal de navigation du Saiga ?

26 **M. Sow.** – Exact.

1 **Me Thiam.** - Et si vous avez retenu les différentes positions indiquées pour faire le
2 tracé de sa route, c'est donc que vous avez constaté qu'il n'y avait pas de faux dans le journal
3 du Saiga ?

4 **M. Sow.** – Oui.

5 **Me Thiam.** - Le journal était exact ?

6 **M. Sow.** – Le journal était exact.

7 **Me Thiam.** - Je vous en remercie.

8 **M. Sow.** – Mais seulement, vers de zéro heure à 4 heures du matin, dans le journal, la
9 distance parcourue selon la vitesse donnée... il y a un petit doute, mais nous ne pouvions pas
10 modifier ce que Saiga a écrit dans son journal.

11 **Me Thiam.** - D'accord, mais le Saiga au moins avait au moins un journal de bord.

12 Vous en aviez ?

13 **M. Sow.** – Comme je l'ai déclaré, compte tenu de la petitesse de nos vedettes, nous
14 n'avons pas de journal de bord, à bord de nos petites vedette. Nous avons des fiches de relevé
15 des différents événements, heures et positions pour pouvoir faire notre compte rendu parce
16 que le plus souvent nous faisons des missions de courte durée.

17 **Me Thiam.** - Est-ce que vous pourriez dire à la Cour s'il y a un règlement en
18 République de Guinée spécialement dans ses forces armées maritimes qui précise à partir de
19 quand un navire doit avoir un livre de bord ?

20 **M. Sow.** – Je ne dis pas que, dans un ensemble, dans nos navires en Guinée nous
21 n'avons pas de journal de bord. Nous avons, bien sûr, des navires qui ont des journaux de
22 bord.

23 **Me Thiam.** – La question était M. Sow, est-ce-qu'il y a un règlement en République
24 de Guinée qui détermine à partir de quelle taille un navire doit avoir un livre de bord et à
25 partir de quelle taille il peut s'en dispenser ?

26 **M. Sow.** – Je ne peux pas dire s'il y a un règlement ou non, mais nous nous recevons
27 des instructions, on nous donne le matériel. Nous avons les plus hauts gradés qui pourront
28 répondre à cette question.

29 **Me Thiam.** - Alors, vous avez reçu l'ordre de mission le 26 octobre ou le 27 ?

1 **M. Sow.** – Le 27.

2 Je n'ai pas reçu l'ordre de mission. On m'a fait connaissance de l'ordre de mission le
3 27.

4 **Me Thiam.** - Comment est-ce qu'on vous donne connaissance ? On vous a remis
5 l'ordre de mission ?

6 **M. Sow.** – On m'appelle, on me montre l'ordre de mission, parce que l'ordre de
7 mission ne reste pas avec moi, il reste souvent avec le chef de mission du secteur qui veut
8 sortir en mer avec nous.

9 Pour la sortie des vedettes, maintenant, on me donne un ordre verbal de sortir. Mais,
10 pour l'ordre de mission, l'application de la mission en question, le but de la mission, bien
11 souvent avec le type de secteur concerné, c'est eux qui détiennent les ordres de mission.

12 **Me Thiam.** - Nous gagnerions du temps M. Sow si vous vouliez bien écouter mes
13 questions.

14 **M. Sow.** – Bien.

15 **Me Thiam.** - Nous avons compris que vous n'avez pas reçu... que l'ordre de mission
16 étaient détenus par les douaniers. C'est bien cela ?

17 **M. Sow.** – Oui.

18 **Me Thiam.** - Est-ce que vous vous l'aviez lu ?

19 **M. Sow.** – Non.

20 **Me Thiam.** - Vos notes du journal de bord, qui vous tiennent lieu de journal de bord,
21 plus exactement, vous les rédigez à partir de notes que vous aviez prises à bord ?

22 **M. Sow.** – Oui.

23 **Me Thiam.** - Est-ce que vous rajoutez des choses après ? Ce que vous nous avez
24 remis, excusez-moi, je vais être plus précis, c'est ce que vous avez remis au propre ?

25 **M. Sow.** – Oui.

26 **Me Thiam.** - Ce ne sont pas les notes que vous aviez prises à bord ?

27 **M. Sow.** – Non.

28 **Me Thiam.** - Les notes que vous aviez prises à bord vous les avez ?

1 **M. Sow.** – Je les ai à Conakry. Nous les prenons sur des feuilles volantes. C'est juste
2 à titre de mémoire.

3 **Me Thiam.** - Mais, il ne vous a pas semblé important de les apporter avec vous, alors
4 qu'il vous a semblé important d'apporter ce que vous avez mis au propre ?

5 **M. Sow.** – Quand je fais la mission, je reporte les événements de la mission sur
6 quelque chose que je rends compte. Donc, pour moi, ce compte rendu que j'ai fait à mes
7 autorités me suffit pour venir me présenter et répondre partout.

8 **Me Thiam.** - Ce que vous avez remis au propre, il n'y a rien qui ait été rajouté ?

9 **M. Sow.** – Rien.

10 **Me Thiam.** - Tout ce qui est dans ce journal de bord figure dans les notes que vous
11 aviez prises à bord ?

12 **M. Sow.** – Je peux le dire, oui.

13 **Me Thiam.** - L'ordre de mission, vous l'avez lu, vous m'avez dit.

14 **M. Sow.** – Nous prenons souvent le numéro de l'ordre de mission pour dire que nous
15 étions sortis avec un ordre de mission de tel secteur datant de tels jours et ayant tel numéro,
16 une référence dans les différents comptes rendus que nous nous faisons.

17 **Me Thiam.** - Il se trouve que, dans le cas d'espèce, Lieutenant, vous avez mis et le
18 numéro et une date ?

19 **M. Sow.** – Effectivement.

20 **Me Thiam.** - Est-ce que vous pourriez nous dire où vous avez trouvé la date de
21 l'ordre de mission ?

22 **M. Sow.** – Sur l'ordre de mission en question.

23 **Me Thiam.** - Sur l'ordre de mission, il figure une date.

24 **M. Sow.** – Oui.

25 **Me Thiam.** - Excusez-moi, Monsieur le Président...

26 *(Me Thiam cherche l'ordre de mission)*

1 Maître von Brevern a bien voulu nous remettre une copie de l'ordre de mission, je
2 vais vous la remettre et je vais vous demander d'indiquer au Tribunal où se trouve la date de
3 l'ordre de mission.

4 M. Sow. – La date sur l'ordre de mission est le 26 octobre 1997 parce que, une
5 mission, l'ordre de mission débute le jour du début de la mission.

6 Me Thiam. - Lieutenant Sow, je vois bien que l'ordre de mission indique que vous
7 deviez partir le 26. Je vais vous demander de me montrer du doigt l'endroit précis où vous
8 voyez la date de l'ordre de mission. S'il vous plaît, vous me le montrez du doigt.

9 M. Sow. – La date de départ, c'est ce que je considère comme date sur l'ordre de
10 mission.

11 *(Le témoin montre avec le doigt.)*

12 Me Thiam. - Est-il exact Lieutenant Sow que vous m'avez montré cette date ?

13 *(Me Thiam montre avec le doigt.)*

14 M. Sow. – Exact.

15 Me Thiam. - Moi je lis : date de départ. Est-ce-que vous considérez que la date de
16 départ est la date de l'ordre de mission ?

17 M. Sow. – Je le considère.

18 Me Thiam. - Qu'elle était la mission précise qui vous avez été donnée ?

19 M. Sow. – La mission précise qui m'a été donnée est de sortir avec une équipe de la
20 douane qui doit faire des recherches en mer.

21 Me Thiam. - Est-ce-qu'on vous avait parlé du Saiga ?

22 M. Sow. – Avant ma sortie, non.

23 Me Thiam. – Considérez-vous qu'il est normal, si vous êtes le chef de mission, du
24 moins pour la Marine, que l'on vous donne une mission qui aurait un but précis sans vous
25 donner la raison et le but de la mission, sans vous expliquer la raison et le but de la mission ?

26 M. Sow. – La réponse à cette question... je vous dirai que, comme je l'ai expliqué ici
27 le samedi, souvent quand un des secteurs cités, pêche où environnement a un besoin de
28 déplacement pour aller faire une mission en mer, on embarque les intéressés dans les vedettes

1 et on me dis : « *Mettez-vous à la disposition de ceux-ci pour telle mission* ». Donc, pour la
2 mission spéciale, c'était pour une recherche que la douane devait faire.

3 **Me Thiam.** - On ne vous a pas dit qu'il s'agissait du Saiga ?

4 **M. Sow.** - On ne m'a pas parlé du Saiga avant ma sortie et aucun membre de
5 l'équipage du côté marin ne savait que l'on devait rechercher un navire appelé Saiga.

6 **Me Thiam.** - La douane, est-ce-que c'est le même service que les services qui
7 s'occupent de l'environnement en mer ?

8 **M. Sow.** - Je n'ai pas compris votre question.

9 **Me Thiam.** - Est-ce que, en Guinée, la douane est le service qui s'occupe de
10 l'environnement en mer. Vous nous aviez expliqué que vous êtes quelquefois requis par la
11 douane, quelquefois par l'environnement, etc. Est-ce que l'environnement et la douane, c'est la
12 même chose ?

13 **M. Sow.** - Non.

14 **Me Thiam.** - Donc, quelquefois vous êtes requis pour des questions
15 d'environnement...

16 **M. Sow.** - Bien sûr.

17 **Me Thiam.** - ...et quelquefois pour des questions de douane ?

18 **M. Sow.** - Oui.

19 **Me Thiam.** - Dans ce cas précis, vous n'étiez pas requis pour des questions
20 d'environnement ?

21 **M. Sow.** - Non, pour une poursuite douanière, on m'a dit.

22 **Me Thiam.** - Vous n'étiez donc requis que pour une poursuite douanière ?

23 **M. Sow.** - Effectivement.

24 **Me Thiam.** - M. Sow, Excusez-moi, Lieutenant.

25 **M. Sow.** - Pas de problème.

26 **Me Thiam.** - Je vais vous demander de vous approcher de la carte. Il y a un micro
27 sur la table et vous allez pouvoir nous expliquer, je l'espère, un certain nombre de points.

28 *(Le témoin s'approche de la carte.)*

1 **Me Thiam.** - Lieutenant Sow, vous voyez cette carte, il y a une ligne bleue. Vous
2 l'apercevez ?

3 **M. Sow.** – Oui.

4 **Me Thiam.** - Qui part du point 2 et fini au point 6. C'est bien cela ?

5 **M. Sow.** – Oui.

6 **Me Thiam.** - Est-ce que cela correspond au tracé de la route de votre petite vedette ?

7 **M. Sow.** – Le point bleu ? excusez-moi ne finit pas au point 6. La ligne bleue ne finit
8 pas au point 6.

9 **Me Thiam.** - Elle finit où ?

10 **M. Sow.** – Au point 5, si je vois bien.

11 **Me Thiam.** - C'est peut-être une question de couleur, mais est-ce qu'elle touche bien
12 le point 6 ?

13 **M. Sow.** – C'est à partir du point 6 que la ligne bleue continue vers le point 5.

14 **Me Thiam.** - Mais elle touche bien le point 6 ?

15 **M. Sow.** – Oui.

16 **Me Thiam.** - Je vous remercie. Est-ce que vous voyez une ligne rouge qui part du
17 point 5 et qui finit au point 11 ?

18 **M. Sow.** – Oui.

19 **Me Thiam.** - Est-ce que cela correspond au tracé de la route des deux vedettes ?

20 **M. Sow.** – Oui.

21 **Me Thiam.** - Est-ce que vous voyez une autre ligne qui part du point un peu avant le
22 point A et qui finit à un point G ?

23 **M. Sow.** – Oui.

24 **Me Thiam.** - Est-ce que cela correspond au tracé de la route du Saiga, selon vous ?

25 **M. Sow.** – Je voudrais avoir une carte plus précise avec les méridiens et les
26 parallèles.

1 **Me Thiam.** - On va vous remettre la carte que vous aviez tout à l'heure. Vous allez
2 pouvoir dire au Tribunal s'il y a une différence entre la route du Saiga sur cette carte.

3 **M. Sow.** – Je ne dis pas qu'il y a une différence, mais je voudrais avoir cette carte
4 pour avoir des précisions, pour bien répondre.

5 **Me Thiam.** - Je vous remercie. Maintenant que vous avez eu cette carte, nous allons
6 vous remettre l'autre carte. Est-ce qu'il y a une différence ?

7 **M. Sow.** – Il peut y avoir une différence de précision.

8 **Me Thiam.** - Une différence de précision ?

9 **M. Sow.** – Oui.

10 **Me Thiam.** - Je vous informe qu'il s'agit exactement de la même carte et du même
11 tracé.

12 Alors, M. le Lieutenant Sow, la petite vedette part du point 2 et va vers le point 3.
13 Qu'est-ce qu'elle va faire à ce moment-là ?

14 **M. Sow.** – Oui. La petite vedette qui est partie du point 2 vers le point 3 devait se
15 rendre au point A.

16 **Me Thiam.** - Nous avons un témoin qui nous a dit qu'elle partait simplement en
17 reconnaissance.

18 **M. Sow.** – Je ne suis pas informé de cela, mais je sais que la vedette partait vers le
19 point A.

20 **Me Thiam.** - Dites moi, vous avez expliqué au Tribunal que lorsque vous êtes parti,
21 c'est-à-dire plus tard que la vedette, vous n'aviez pas une idée précise de la mission. Vous ne
22 saviez pas que vous recherchiez le Saiga. C'est bien cela ?

23 **M. Sow.** – Exact.

24 **Me Thiam.** - Est-ce que celui qui commandait à bord de la petite vedette avait plus
25 d'informations que vous ?

26 **M. Sow.** – Comme il est sorti avant moi, il pouvait avoir plus d'informations que
27 moi.

28 **Me Thiam.** – Donc, le sous-chef en Guinée a plus d'informations que le chef.

1 **M. Sow.** – Evidemment, si le sous-chef est déployé, par rapport au chef il peut avoir
2 plus d'informations.

3 **Me Thiam.** – Alors, lui savait qu'il devait aller chercher le Saiga ?

4 **M. Sow.** – Effectivement.

5 **Me Thiam.** - Il le savait ?

6 **M. Sow.** – Il le savait.

7 **Me Thiam.** - Et lorsqu'il est arrivé au point 3, pourquoi a-t-il fait demi-tour ?

8 **M. Sow.** – Arrivé au point 3 ?

9 **Me Thiam.** - Je vais être plus précis pour gagner du temps.

10 Nous savons, vous nous l'avez déjà expliqué, que le commandement lui a donné
11 l'ordre de faire demi-tour, mais pourquoi le commandement lui a-t-il donné l'ordre de faire
12 demi-tour ?

13 **M. Sow.** – Parce que le commandement a eu des informations que la petite vedette
14 seule ne pouvait plus continuer parce que l'objectif visé du point A avait déjà changé de
15 position.

16 **Me Thiam.** – Mais, nous y reviendrons, vous nous avez déjà expliqué que vous
17 espériez que le Saiga venait vers vous. Vous l'avez expliqué samedi.

18 **M. Sow.** – Oui.

19 **Me Thiam.** - Alors pourquoi est-ce qu'on fait faire demi-tour à la petite vedette ?

20 **M. Sow.** – C'est parce que, compte tenu de la position initiale, Saiga a peut être
21 progressé plus au large et la petite vedette n'est pas habilitée à aller à une très très grande
22 profondeur.

23 **Me Thiam.** - Mais vous nous a avait dit qu'elle peut faire la distance.

24 **M. Sow.** – Elle peut faire la distance seule le long des côtes et à proximité de nos
25 bases, mais pas en profondeur, seule.

26 **Me Thiam.** - Qu'elle est la distance maximale que peut faire la petite vedette ?

27 **M. Sow.** – La petite vedette avec son plein de carburant peut faire les 120 milles
28 marins.

1 **Me Thiam.** - Donc, vous voulez dire qu'elle peut faire 120 milles marins en restant à
2 proximité des côtes, mais pas au large ?

3 **M. Sow.** – Bien sûr.

4 **Me Thiam.** - Vous pouvez nous expliquer ce que cela signifie ? Est-ce-qu'il y a un
5 risque particulier de faire 120 milles marins le long des côtes plutôt qu'en profondeur, comme
6 vous dites ?

7 **M. Sow.** – Oui, compte tenu de ses dimensions, de l'état de la mer, nous ne pouvons
8 pas la laisser partir en profondeur seule. Si, toutefois, c'est au bord, à côté, à vue de la terre, là,
9 nous pensons qu'elle est sécurisée plus qu'en haute mer.

10 **Me Thiam.** - Le Tribunal appréciera.

11 Mais, dites moi, de toute façon, vous auriez pu la suivre ?

12 **M. Sow.** – Si le commandement a décidé que nous attendions nous ne pouvions
13 qu'attendre. Nous ne recevons que des instructions.

14 **Me Thiam.** - Je sais que si le commandement commande vous obéissez, Lieutenant,
15 je n'ai pas de doute là-dessus. Ma question était que, si la petite vedette partait, vous pouviez
16 la suivre ?

17 **M. Sow.** – Je ne peux pas vous répondre pourquoi je ne suis pas sorti avec la petite
18 vedette à ce moment précis.

19 **Me Thiam.** - Est-ce que vous pouviez la suivre, à cela au moins vous pouvez
20 répondre.

21 **M. Sow.** – Si je recevais les instructions je pouvais la suivre.

22 **Me Thiam.** - vous pouviez la suivre.

23 **M. Sow.** – Bien sûr.

24 **Me Thiam.** - Quelle logique le commandement a suivi en disant à la petite vedette de
25 revenir alors que vous pouviez rester derrière et la suivre ?

26 **M. Sow.** – Je ne peux pas répondre à cette question.

27 **Me Thiam.** - Je vous remercie.

28 Sur la ligne bleue vous voyez un point 4.

1 **M. Sow.** – Oui.

2 **Me Thiam.** - Vous voyez devant un point d'interrogation ?

3 **M. Sow.** – Bien sûr.

4 **Me Thiam.** - Est-ce que vous savez que s'il signifie ce point d'interrogation ?

5 **M. Sow.** – Non.

6 **Me Thiam.** - Voyez vous, Lieutenant Sow, je me suis posé une question. A ce
7 point 4, vous avait indiqué un changement de cap de la vedette.

8 **M. Sow.** – Bien sûr.

9 **Me Thiam.** - Mais cela ne résulte pas de vos notes de bord.

10 **M. Sow.** – Bien sûr.

11 **Me Thiam.** - Comment est-ce que vous avez su alors que la vedette avait changé de
12 cap ?

13 **M. Sow.** – Si je me rappelle bien, j'ai dit qu'à bord de la petite vedette, bien sûr il n'y
14 a pas de journal de navigation, mais elle peut à l'aide du GPS portatif qu'elle a, à n'importe
15 quel moment où elle change de direction, noter au moins les coordonnées de ce point.

16 **Me Thiam.** - Vous voulez dire que la petite vedette a donc noté les coordonnées de
17 ce nouveau cap à ce moment-là ?

18 **M. Sow.** – Exactement.

19 **Me Thiam.** – Donc, il y a des notes de bord sur la petite vedette ?

20 **M. Sow.** – Je ne sais pas s'il y a des notes de bord, mais pour ce cas précis la petite
21 vedette m'a indiqué qu'elle a pivoté à partir de ce point pour me rencontrer, parce que le point
22 de rencontre... elle pouvait bien retourner du point 3 vers le point 2, mais compte tenu du
23 point de rendez-vous, elle a pivoté vers le sud des îles.

24 **Me Thiam.** - Lieutenant Sow, de grâce, si nous avons bien compris, la petite vedette
25 avait quand même des notes de bord.

26 **M. Sow.** – Je ne peux pas répondre.

27 **Me Thiam.** – Mais, vous venez de dire qu'ils notaient quand même leur position.

1 **M. Sow.** – Quand elle bouge, ou elle pivote, elle note la position, à quel point elle a
2 pivoté.

3 **Me Thiam.** - Elle note sur quoi ? Un document ? Des feuilles volantes ?

4 **M. Sow.** – Des feuilles volantes.

5 **Me Thiam.** - Ils notent donc sur une feuille volante.

6 **M. Sow.** – Bien sûr.

7 **Me Thiam.** – Et, ensuite, vous reportez ces feuilles sur votre journal à vous ?

8 **M. Sow.** – Oui.

9 **Me Thiam.** - A quel endroit de votre document, avez-vous noté ce changement de
10 cap ?

11 **M. Sow.** – Je n'ai pas noté... Je ne note jamais le marche-route d'une vedette qui est
12 partie seule dans mon journal.

13 **Me Thiam.** - Vous venez de dire que vous reportez sur votre journal les notes qui
14 sont prises à bord de la petite vedette. Je vous demande donc, Lieutenant Sow, à quel endroit
15 de vos notes de bord vous avez noté ce changement de cap. C'est simple !

16 **M. Sow.** – Quand je sors avec la petite vedette, j'utilise ces notes pour faire mon
17 rapport mais, quand elle opère seule...

18 **Me Thiam.** - Je suis désolé de vous interrompre, mais essayez de bien comprendre
19 ma question. Nous savons tous ici que vous n'étiez pas à bord de la petite vedette. Donc, je ne
20 vous pose pas une question sur le point de savoir quand vous êtes sur la petite vedette ce que
21 vous faites. Je vous pose la question de ce qui s'est passé ce jour-là.

22 Alors, ce jour-là, vous avez dit que la petite vedette a pris des notes et que ces notes
23 ont été reportées sur votre propre journal. Je vous demande d'indiquer à la Cour à quel point
24 de votre journal vous avez indiqué ce changement de cap de la petite vedette.

25 **M. Sow.** – Je crois, dans le journal, je note les mouvements de la petite vedette
26 quand nous opérons ensemble.

27 Ici, ce ne sont que des informations rapportées du patron de la vedette, comment ils
28 ont replié du point A et du point 3 vers le point 5 pour nous retrouver et faire la mission
29 ensemble.

1 **Me Thiam.** – Je répète la question encore une fois, je suis désolé M. le Président,
2 mais je voudrais que le témoin nous dise s'il peut répondre ou ne peut pas répondre.

3 Encore une fois, Lieutenant Sow, A quel endroit de votre journal, de vos notes de
4 bord, avez-vous indiqué ce changement de cap, s'il vous plaît.

5 A quel endroit précis de votre journal de bord vous avez indiqué ce changement de
6 cap. Si vous le voulez je vous remets une copie.

7 **M. Sow.** – Dans le journal, je n'ai pas indiqué le changement de cap de la petite
8 vedette à partir du point 4.

9 **Me Thiam.** - Je vous remercie.

10 Nous allons maintenant du point 1, qui est un point rouge, au point 5, qui est
11 également un point rouge.

12 Le point 5 est le premier point, est le départ de votre ligne de marche de route. C'est
13 bien cela ?

14 **M. Sow.** – A 16 h 25, nous sommes sortis du port. Nous sommes arrivés au point 5
15 seulement à 17 h 05. C'est à 17 h 95 que nous avons remorqué la petite vedette au point 5 où
16 est écrit 16 h 25.

17 **Me Thiam.** - Admettons.

18 Alors, pouvez-vous expliquer au Tribunal pourquoi vous n'avez pas marqué la route
19 entre le point 1 et le point 5 ?

20 **M. Sow.** – Entre le point 1 et le point 5, d'habitude, nous ne marquons pas de route
21 parce que c'est la sortie sud du port de Conakry. Vous êtes obligé de passer dans un chenal.
22 Donc, nous suivons le chenal.

23 **Me Thiam.** – Donc, si j'ai bien compris, la carte ne reflète pas tous vos
24 mouvements ?

25 **M. Sow.** – La carte reflète nos mouvements.

26 **Me Thiam.** - Bien. Au point 7, il était 19 h 20. C'est à peu près cela.

27 **M. Sow.** – Oui.

28 **Me Thiam.** - Vous avez entendu des conversations, c'est bien cela ?

1 **M. Sow.** – Oui.

2 **Me Thiam.** - Et vous dites que vous avez entendu une voix qui vous était familière à
3 cet endroit ?

4 **M. Sow.** – Selon la confirmation de quelques éléments qui étaient à bord de la
5 mission.

6 **Me Thiam.** - C'est-à-dire ? Soyez plus précis s'il vous plaît ?

7 **M. Sow.** – A bord, quand la radio a émis, nous avons eu les gens de la douane qui
8 ont dit : « *Ah, on dirait que je reconnais la voix, là* ». Ce n'est pas moi personnellement qui la
9 dit.

10 **Me Thiam.** – Donc, quand vous notez sur votre journal de bord que cette voix nous
11 est familière, vous vous excluez du nous ?

12 **M. Sow.** – Non, je ne m'exclus pas du nous.

13 **Me Thiam.** - Est-ce qu'elle vous était donc familière à vous

14 **M. Sow.** - A partir du moment où elle est familière aux intéressés de la mission, elle
15 m'est familière aussi.

16 **Me Thiam.** - La Cour appréciera votre réponse, je vous en remercie !

17 Mais, cette voix parlait grec ?

18 **M. Sow.** - Bien sûr.

19 **Me Thiam.** - Qui a reconnu que c'était du grec ?

20 **M. Sow.** - Je ne parle pas grec, mais, quand on parle grec, je sais que l'on parle grec.
21 Je ne comprends pas le grec, mais, quand on parle grec, je sais que l'on parle grec.

22 **Me Thiam.** - Qui, à bord, a reconnu que c'était du grec ? C'était vous ou quelqu'un
23 d'autre ?

24 **M. Sow.** - J'ai reconnu ? Quelqu'un d'autre l'a reconnu aussi.

25 **Me Thiam.** - Quelqu'un d'autre ? Qui ?

26 **M. Sow.** - Un membre de la mission.

27 **Me Thiam.** - Un douanier ou un militaire, comme vous ?

1 **M. Sow.** - Un douanier.

2 **Me Thiam.** - Vous étiez donc deux à reconnaître que c'était du grec ?

3 **M. Sow.** - Bien sûr.

4 **Me Thiam.** - Et qu'est-ce qu'il disait ?

5 **M. Sow.** - Je vous dis que je ne comprends pas le grec, mais je sens que l'on parle
6 grec.

7 **Me Thiam.** - Vous sentez que l'on parle grec. Est-ce que vous pouvez mieux
8 expliquer au Tribunal ce que c'est que « sentir que l'on parle grec » ?

9 **M. Sow.** - J'entends grec, je ne comprends pas grec.

10 **Me Thiam.** - Vous ne comprenez rien du grec ?

11 **M. Sow.** - Rien.

12 **Me Thiam.** - Je vous remercie.

13 Vous décidez, à ce moment-là, de continuer votre cap.

14 **M. Sow.** - Bien sûr.

15 **Me Thiam.** - Et vous arrivez au point 8.

16 **M. Sow.** - Oui.

17 **Me Thiam.** - Et, au point 8, il y avait toujours le silence radio ?

18 **M. Sow.** - Avant d'arriver, juste aux environs du point 8, il y a eu une autre
19 conversation radio où le même monsieur a conversé avec Saiga. C'est ce qui nous a obligés de
20 changer le cap, de monter un peu vers le nord.

21 **Me Thiam.** - Donc, il était 20 h 19, comme c'est indiqué sur la carte.

22 **M. Sow.** - Bien.

23 **Me Thiam.** - Et, à 20 h 20 précises, vous avez changé de cap pour aller vers le nord.

24 **M. Sow.** - Oui.

25 **Me Thiam.** - Mais pourquoi ? En quoi ces conversations radio étaient-elles
26 différentes des conversations radio que vous aviez écoutées une heure avant ?

1 **M. Sow.** - Parce que, là, la recherche que nous sommes sortis faire, l'objectif que
2 nous sommes sortis pour rechercher, quand Saiga a émis, déjà connaissant que nous sommes
3 sortis pour une recherche de Saiga, quand Saiga a émis...

4 **Me Thiam.** - Excusez-moi, je suis obligé de vous interrompre parce que vous dites :
5 « *Connaissant que vous êtes sortis pour chercher le Saiga* » alors que, jusqu'à présent, vous
6 nous avez dit que vous ignoriez.

7 **M. Sow.** - Je vous dis qu'avant de sortir du port j'ignorais que je sortais rechercher le
8 Saiga. C'est quand la vedette a été prête. Nous devions larguer les amarres. L'officier de
9 transmission est venu me dire : « *Voici la fréquence. Fixez-la sur la radio. Vous sortez pour*
10 *rechercher un navire qui émet sur cette fréquence* ».

11 **Me Thiam.** - Et on vous a donné son nom ?

12 **M. Sow.** - Naturellement.

13 **Me Thiam.** - Donc, poursuivez, alors. Pourquoi vous avez changé de cap ?

14 **M. Sow.** - Nous avons changé de cap parce qu'après que le monsieur a appelé un
15 chalutier et ensuite Saiga, les réponses nous sont venues du nord, direction indiquée par notre
16 radiogoniomètre à bord. Donc, nous avons su que les réponses venaient du nord. C'est
17 pourquoi nous avons changé de cap.

18 **Me Thiam.** - Les réponses de qui ? Des chalutiers ?

19 **M. Sow.** - Des chalutiers et du Saiga.

20 **Me Thiam.** - Le Saiga avait répondu à 19 h 20 ?

21 **M. Sow.** - Oui.

22 **Me Thiam.** - Est-ce que cela résulte de votre journal de bord... enfin, de vos notes de
23 bord, excusez-moi ?

24 **M. Sow.** - Le Saiga a répondu à 19 h 00.

25 **Me Thiam.** - Est-ce que cela résulte de vos notes de bord et de la déclaration que
26 vous avez remise au Tribunal ?

27 **M. Sow.** - Je crois que la conversation est notée entre le monsieur et Saiga et le
28 monsieur et Salvator Primo.

1 **Me Thiam.** - Vous avez écrit, 20 h 19 : « 9°19,5 Nord, 14°03,8. Ouest. Encore
2 conversation radio entre le monsieur, Salvator Primo et le pétrolier Saiga sur la même
3 fréquence ».

4 **M. Sow.** - Oui.

5 **Me Thiam.** - Donc, vous voulez dire que, dans cette phrase, nous devons
6 comprendre que le Saiga avait répondu.

7 **M. Sow.** - Oui.

8 **Me Thiam.** - A votre avis, à ce moment-là, où se trouvait le Saiga ?

9 **M. Sow.** - Je n'avais pas une position précise, mais je savais que Saiga se trouvait
10 vers le nord.

11 **Me Thiam.** - A ce moment-là, vous n'aviez pas une idée précise, mais, puisque vous
12 avez relevé la route du Saiga, d'après son journal de bord, est-ce que vous pourriez maintenant
13 dire de manière précise où se trouvait le Saiga vers 20 h 00/20 h 19 ?

14 **M. Sow.** - A 20 h 00/20 h 19, Saiga se trouvait vers le nord.

15 **Me Thiam.** - Est-ce qu'il y a un point C en bleu sur la carte ?

16 **M. Sow.** - Oui, il y a un point bleu.

17 **Me Thiam.** - C'est le point C ?

18 **M. Sow.** - Oui ? A 20 h 00, oui.

19 **Me Thiam.** - Est-ce à peu près la position du Saiga à 20 h 00 ?

20 **M. Sow.** - Peut-être.

21 **Me Thiam.** - Vous avez suivi d'abord une route du point 5 au point 8 pour
22 rechercher un navire qui se trouvait dans le nord. Vous pouvez expliquer au Tribunal ?

23 **M. Sow.** - Je peux expliquer.

24 **Me Thiam.** - Ma question est que du point 5 au point 8, vous avez suivi un cap. Je
25 vous demande pourquoi vous avez suivi ce cap alors que vous recherchiez un navire qui se
26 trouvait dans le nord ?

27 **M. Sow.** - Nous avons suivi ce cap, parce que, à partir du moment où nous avons eu
28 le compte rendu de notre station d'observation, les navires qui étaient au nord ont été détectés

1 et nous avons rappelé la vedette. Nous estimions que Saiga, dans son mouvement, continuait
2 vers le sud. Donc, nous avons tenté de progresser vers le Sud, jusqu'au moment où nous avons
3 su, à partir des conversations radio, que Saiga se trouvait encore vers le nord.

4 **Me Thiam.** - Vous avez dit que vous espériez -ce sont vos termes- que le Saiga qui
5 venait de Dakar allait vers le sud, dans la région du Libéria. C'est ce que vous avez dit
6 samedi...

7 **M. Sow.** - Oui.

8 **Me Thiam.** - ... en substance. Je n'utilise pas vos termes exacts, mais en substance
9 c'est bien cela ? C'était l'esprit ?

10 **M. Sow.** - Oui.

11 **Me Thiam.** - Pour quelle raison avez-vous décidé subitement, au point 8, d'aller vers
12 le nord ? Pourquoi avez-vous renoncé à la logique qui vous a poussé à suivre le cap donné
13 entre le point 5 et le point 8 ?

14 **M. Sow.** - Parce que, là, nous voulions rencontrer le Saiga avant qu'il ne franchisse
15 nos eaux. C'est pour augmenter cette probabilité de rencontre que nous avons préféré
16 progresser aussi vers le nord pour rencontrer Saiga qui se trouve là-bas et que nous estimons
17 progresser vers le sud.

18 **Me Thiam.** - Vous avez dit au Tribunal que la Guinée dispose d'une station radar à
19 terre.

20 **M. Sow.** - Bien sûr.

21 **Me Thiam.** - Où est-elle ?

22 **M. Sow.** - Elle est au cap Verga(?)

23 **Me Thiam.** - Prenez la règle... Expliquez-nous où se trouve la station radar.

24 *(Le témoin s'exécute.)*

25 **M. Sow.** - Notre station radar se trouve ici.

26 **Me Thiam.** - Quelle est la portée du radar ?

27 **M. Sow.** - 150 milles marins.

28 **Me Thiam.** - C'est ce radar qui vous a indiqué que les navires se dispersaient ?

1 **M. Sow.** - Exactement.

2 **Me Thiam.** - Et ce radar peut distinguer un pétrolier d'un chalutier ?

3 **M. Sow.** - Je ne peux pas le préciser parce que c'est une station terrestre. Je connais
4 les qualités des stations à bord mais je n'ai jamais exploité une station terrestre. Je n'ai jamais
5 exploité un radar d'une portée de 150 milles marins.

6 **Me Thiam.** - Mais vos radars à bord ont une portée inférieure.

7 **M. Sow.** - Oui.

8 **Me Thiam.** - Est-ce que ces radars vous permettent de distinguer un chalutier d'après
9 l'écho, la taille et la vitesse ?

10 **M. Sow.** - Oui.

11 **Me Thiam.** - ... d'un *tanker* ?

12 **M. Sow.** - Oui.

13 **Me Thiam.** - Alors, si je suppose qu'un radar à terre permet de faire la même
14 distinction, ma supposition serait déraisonnable ?

15 **M. Sow.** - Je n'ai pas compris la question.

16 **Me Thiam.** - Est-ce que ma supposition serait déraisonnable si je parlais du principe
17 que le radar à terre, qui a une portée supérieure aux radars que vous avez, permet de faire la
18 même distinction ?

19 **M. Sow.** - Non, elle ne sera pas déraisonnable.

20 **Me Thiam.** - Donc, la station à terre pouvait à tout moment savoir où se trouvait le
21 Saiga ?

22 **M. Sow.** - Pas forcément, parce que ce n'est pas le Saiga seulement qui est un gros
23 navire qui se trouve dans la région. D'abord, il y a la sortie de Kamsar où des minéraliers ou
24 des bateaux de commerce peuvent rentrer ou se mouvoir. Ils ne pouvaient pas avoir la
25 certitude de suivre précisément le Saiga.

26 **Me Thiam.** - Monsieur Sow, je me flatte d'avoir le plaisir de connaître de votre pays.
27 La région de Kamsar, il me semble qu'elle est assez loin de la région de l'île d'Alcatraz.

1 **M. Sow.** - Tous les navires qui rentrent ou qui viennent de Kamsar contournent
2 Alcatraz pour prendre les routes internationales, je crois.

3 **Me Thiam.** - D'accord. Alors, s'ils suivaient le Saiga au point qu'ils ont pu vous dire,
4 à un moment déterminé, qu'ils se sont tous dispersés. Est-ce que la dispersion est un motif
5 pour perdre l'écho radar du Saiga ?

6 **M. Sow.** - Le radar surveillait juste un regroupement de navires à telle position et
7 rendait compte. Donc, s'il a surveillé jusqu'à un moment et qu'il y a eu dispersion, il a rendu
8 compte qu'il y a eu dispersion. On n'a pas dit : « *Tel navire est Saiga ; donc, il faut le suivre* ».

9 **Me Thiam.** - Par conséquent, vous ne saviez pas que, dans cette concentration de
10 navires, il y avait le Saiga ?

11 **M. Sow.** - Si, bien sûr. On le savait parce que Saiga avait donné la position. C'est à
12 partir de cette position que l'on a demandé à la station radar de surveiller.

13 **Me Thiam.** - Donc, la station radar surveillait une position précise, c'est cela ?

14 **M. Sow.** - Bien sûr.

15 **Me Thiam.** - La position était très précise.

16 **M. Sow.** - Oui.

17 **Me Thiam.** - Et il n'y avait, dans cette position précise, qu'un tanker et des chalutiers
18 ?

19 **M. Sow.** - Il peut y avoir aussi des cargos qui viennent s'approvisionner. Ce n'est pas
20 exclu. On ne sait pas.

21 **Me Thiam.** - Il peut y avoir aussi des cargos, mais l'écho radar aurait permis de
22 savoir qu'il y avait plusieurs gros bateaux ?

23 **M. Sow.** - Peut-être.

24 **Me Thiam.** - Est-ce qu'il est indiqué quelque part que l'écho radar a relevé sur cette
25 position plusieurs gros navires ?

26 **M. Sow.** - La station radar a surveillé l'attroupement des navires.

27 **Me Thiam.** - Jusqu'à présent, M. le Lieutenant Sow, nous considérons que, dans cet
28 attroupement, comme vous nous l'avez dit, il y avait le Saiga.

1 **M. Sow.** - Bien sûr.

2 **Me Thiam.** - Et il y avait des chalutiers.

3 **M. Sow.** - Bien sûr.

4 **Me Thiam.** - Lorsqu'ils se sont dispersés, l'écho radar pouvait-il surveiller le
5 déplacement du Saiga ?

6 **M. Sow.** – Si l'écho radar pouvait surveiller le déplacement du Saiga, je ne peux pas
7 répondre. Si oui, on aurait eu moins de problèmes pour nous rencontrer avec le Saiga.

8 **Me Thiam.** – M. le Lieutenant Sow, je vous demande un petit effort pour permettre
9 au Tribunal de faire la lumière sur cette affaire.

10 **Me Thiam.** – Ma question est simple. Vous affirmez que le Saiga était suivi depuis
11 la station à terre par un radar.

12 **M. Sow.** - Bien sûr.

13 **Me Thiam.** - Vous affirmez qu'après un certain moment il y a eu une dispersion.

14 **M. Sow.** - Bien.

15 **Me Thiam.** - Est-ce qu'il serait déraisonnable pour le Tribunal de considérer que si
16 tout cela est vrai, comme vous l'affirmez, la station radar a pu continuer à suivre le Saiga ?

17 **M. Sow.** - Je ne peux pas affirmer que la station à continuer ...

18 **Me Thiam.** - Si moi j'affirme, M. le Lieutenant Sow...

19 **M. le Président.** - Maître Thiam, Il me semble que le témoin a dit qu'il n'était pas à la
20 station radar, il n'avait pas fait fonctionner ce radar. Il a dit : « *il se peut que* », mais il n'a pas
21 dit : « *ils ont ou ils n'ont pas* ».

22 **Me Thiam.** - Bien. Vous avez suivi le cap 303 du point 8 au point 9.

23 **M. Sow.** - Exactement.

24 **Me Thiam.** - Dans un silence radio absolu.

25 **M. Sow.** - Oui.

26 **Me Thiam.** - Ne sachant pas où se trouvait le Saiga.

27 **M. Sow.** - Oui.

1 **Me Thiam.** - Puis, au point 9 vous avez décidé subitement de prendre le cap 245.

2 **M. Sow.** - Oui.

3 **Me Thiam.** - Pour quelle raison ?

4 **M. Sow.** - Parce que, dans l'écran de notre radar, ayant assez d'objectifs, et à 3 h 44
5 nous avons vu que la majeure partie des objectifs se trouvaient maintenant à notre gauche.
6 Donc, il fallait prendre un cap qui nous permettrait de nous rapprocher de ces objectifs sans se
7 faire distinguer pour avoir une netteté sur l'écran du radar.

8 Toujours continuer notre recherche.

9 **Me Thiam.** - Vous avez dit la dernière fois que... vous n'aviez pas expliqué que la
10 majeure partie des objectifs se trouvaient à gauche. Vous aviez dit qu'ils se trouvaient au nord
11 mais que vous aviez pu distinguer qu'il ne s'agissait pas du Saiga.

12 **M. Sow.** - Bien sûr.

13 **Me Thiam.** - Donc ils n'étaient pas à votre gauche.

14 **M. Sow.** - Si.

15 **Me Thiam.** - Ils étaient où ? Pouvez-vous prendre la règle et montrer au Tribunal ?

16 **M. Sow.** - Si nous sommes là, les objectifs se trouvent de ce côté, cela c'est notre
17 gauche.

18 *(Le témoin montre la carte).*

19 **Me Thiam.** - A cet endroit précis, vous avez vu des chalutiers.

20 **M. Sow.** - Oui.

21 **Me Thiam.** - Pourquoi n'avez vous pas poursuivi pour prendre ces chalutiers ?

22 **M. Sow.** - Parce que nous n'étions pas à ce moment habilités à aborder un chalutier
23 parce que nous n'avions aucun agent de la surveillance des pêches à bord.

24 **Me Thiam.** - Si le chalutier a pris en fraude du gasoil importé frauduleusement, est-
25 ce qu'il ne commet pas un délit aussi ?

26 **M. Sow.** - Il commet un délit.

27 **Me Thiam.** - Il ne vous intéresse pas ? Votre ordre de mission était général d'après ce
28 que je sais ?

1 **M. Sow.** - Bien sûr.

2 **Me Thiam.** - Pourquoi est-ce que vous n'allez pas vers eux ?

3 **M. Sow.** - A cette position, nous n'avons pas vu un chalutier que nous estimions
4 avoir pris du carburant. Nous n'avons pas rencontré les chalutiers qui se sont déjà
5 approvisionnés sinon on les aurait déjà arrêtés mais nous ne les avons pas rencontrés.

6 **Me Thiam.** - A 3 h 50, vous changez de cap.

7 **M. Sow.** - Oui.

8 **Me Thiam.** - Est-ce parce que, comme vous l'avez indiqué, sur vos notes de bord
9 vous aviez eu une réponse du Saiga en message radio ?

10 **M. Sow.** - Oui.

11 **Me Thiam.** - Et que dites vous dans vos notes de bord ? Vous dites que vous avez
12 constaté une réponse, à quel cap ?

13 **M. Sow.** - Quand on avait encore le cap 245 ?

14 **Me Thiam.** - Oui et où aviez-vous situé le Saiga ?

15 **M. Sow.** - Nous l'avons situé à 24 et à 44, 5 milles de distance et approximativement
16 40 degrés bâbord de notre cap.

17 **Me Thiam.** - Si vous êtes sur un cap 245, 40 degré bâbord cela vous donne quel
18 cap ?

19 **M. Sow.** - Le cap 205.

20 **Me Thiam.** - Il y a une ligne verte un peu plus foncée tracée sur la carte.

21 Est-ce que cela peut correspondre à peu près au cap 205 ?

22 **M. Sow.** - Oui.

23 **Me Thiam.** - Donc, le Saiga se trouvait sur cette ligne ?

24 **M. Sow.** - J'espère.

25 **Me Thiam.** - Pouvez-vous expliquer au Tribunal pourquoi, sur la carte que vous
26 avez transmise au Tribunal, vous n'avez à aucun moment positionner le Saiga sur cette ligne ?

1 **M. Sow.** - Je voudrais que l'on remette la carte que j'ai tracée sur le projecteur pour
2 expliquer.

3 **Me Thiam.** - Bien sûr.

4 (*Projection de la carte.*)

5 **Me Thiam.** - Sur cette carte, Lieutenant, le cap 205 est légèrement à gauche du cap
6 que vous avez suivi, du cap 198 qui est indiqué. Il passe légèrement à gauche.

7 Pouvez-vous montrer au Tribunal où est-ce que vous auriez positionné le Saiga sur
8 ce cap: 205, à 44, 5 milles selon vous, mais nous allons-y revenir, de votre position à 3 h 50 ?

9 **M. Sow.** - De notre position, à 3 h 50, quand Saiga a émis, nous avons eu une
10 distance nette sur Saiga. Une direction sur Saiga, qui était environ 40 degrés bâbord, pas
11 précisément 40 degrés, mais environ 40 degrés. Nous avons situé le Saiga là.

12 (*Le témoin montre sur la carte.*)

13 **Me Thiam.** - Excusez-moi, Lieutenant Sow, la question que je vous pose est, me
14 semble-t-il, assez précise, mais je peux peut-être ne pas m'être exprimé correctement. Vous
15 avez évalué la distance du Saiga précisément à 44,5 --aujourd'hui vous dites milles, nous
16 reviendrons sur l'unité de mesure que vous avez utilisée-- 44,5 milles. Si nous partons de votre
17 position et que nous suivons le cap 205, à un moment quelconque, selon vos affirmations
18 d'aujourd'hui, à peu près où devait se trouver le Saiga ? Montrez au Tribunal.

19 **M. Sow.** - Le Saiga devait se trouver là.

20 **Me Thiam.** - En suivant le cap 205 ?

21 **M. Sow.** - En direction 205, c'est la direction 205.

22 Nous n'avons pas pris un cap 205, en direction 205.

23 **Me Thiam.** - J'ai déterminé le cap 205 Lieutenant. Par rapport à votre cap 245, à
24 3 h 50, et vous avez dit 40 degrés bâbord.

25 **M. Sow.** - Environ 40 degrés bâbord !

26 **Me Thiam.** - Cela donne environ le cap 205.

27 **M. Sow.** - Plus ou moins.

1 **Me Thiam.** - Oui plus ou moins le cap 205. Alors, pouvez-vous --je vous ai donné
2 un nouvel instrument qui est un rapporteur-- pourriez-vous montrer au Tribunal à peu près où
3 se trouvait le Saiga ?

4 **M. Sow.** - Sur votre permission, est-ce que je peux avoir mes instruments de
5 navigation ?

6 **Me Thiam.** - Si vous les avez ici je n'y vois pas d'objection.

7 **M. Sow.** - Je les ai dans la cabine des témoins.

8 **Me Thiam.** - Monsieur le Président ?

9 **M. le Président** (*interprétation*). - Si le témoin veut faire cela avec ses instruments, il
10 faudra lui laisser ses instruments.

11 **Me Thiam.** – Si le Lieutenant à ses propres instruments qui lui permettent de faire
12 des calculs, je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on aille les chercher, ou à ce que l'on aille
13 les chercher pour lui. Peut-être que l'huissier pourrait aller les chercher ?

14 **M. le Président** (*interprétation*). - Est il possible que quelqu'un aille chercher les
15 instruments pour lui ?

16 (*Une personne va chercher les instruments.*)

17 **M. le Président** (*interprétation*). - Lieutenant Sow, Peut-être pourriez-vous mettre le
18 petit boîtier de votre casque dans la boîte ? Vous pouvez le mettre dans la poche de votre
19 veston, du moment que le boîtier est à l'extérieur. Est-ce que vous entendez bien ?

20 **M. Sow.** - Oui.

21 (*Une personne apporte les instruments du témoin.*)

22 **M. le Président.** - Je crois que nous sommes prêts maintenant.

23 **Me Thiam.**(*interprétation*). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

24 (*Le témoin a posé sa carte sur le sol et trace, avec ses instruments, une ligne.*)

25 **Me Thiam.** - Lieutenant Sow, Pourriez-vous maintenant indiquer au Tribunal où
26 aboutit cette ligne que vous venez de tracer ?

27 **M. Sow.** - La ligne que je viens de tracer aboutit là.

1 **Me Thiam.** - Est-ce que ce n'est pas tout juste au sud de la frontière sud de la zone
2 économique exclusive ?

3 **M. Sow.** - Pas au sud, juste au nord.

4 **Me Thiam.** - Regardez bien votre ligne, M. le Lieutenant Sow Est-ce qu'il ne me
5 semble pas, à moi...

6 **M. Sow.** - La ligne aboutit, mais la distance, le plus important pour nous ici, c'est la
7 distance.

8 **Me Thiam.** - D'accord, mais la ligne que vous avez tracée aboutit juste après la
9 frontière sud ?

10 **M. Sow.** - Elle n'a pas abouti parce qu'on n'a pas porté la distance.

11 **Me Thiam.** - La ligne que vous, vous avez tracée, là, elle aboutit juste en-dessous de
12 la frontière sud, oui ou non ?

13 **M. Sow.** - Je crois...

14 **Me Thiam.** - Est-ce qu'elle aboutit, c'est vous qui avait tracé cette ligne.

15 **M. Sow.** - Elle touche la ligne de la frontière.

16 **M. le Président** (*interprétation*). - Maître von Brevern ?

17 **Me von Brevern** (*interprétation*). - Monsieur le Président, je comprends qu'il y a des
18 conseils qui ont un certain tempérament et qu'il y a des conseils qui ont moins de
19 tempérament, mais je pense que nous devons tous accepter le fait que la dignité du témoin
20 exige que le contre-interrogatoire soit mené d'une manière aussi polie et courtoise que celle
21 attendu de la part du témoin à l'égard du conseil.

22 Est-ce que Me Thiam pourrait laisser le témoin terminer ses réponses et ne pas
23 l'interrompre ? Pourriez-vous lui demander cela, Monsieur le Président ?

24 Puisque j'ai la parole, je dirai que n'importe qui peut élevé la voix et monter le ton e
25 menant un contre-interrogatoire mais il faut éviter que cela ressemble à une menace.

26 Je voudrais, Monsieur le Président, vous demandez de demander à Maître Thiam, de
27 ne pas faire de commentaire du genre : il appartiendra au Tribunal de juger. Ce ne sont pas là
28 des faits.

1 **M. le Président** (*interprétation*). - Inutile que je dise quoi que ce soit, Me Thiam a
2 entendu ce que vous aviez à dire. Nous devons poursuivre.

3 Maître Thiam, vous avez la parole.

4 **Me Thiam**. - Je vous remercie, Monsieur le Président, mais je voudrais rappeler à
5 Me von Brevern que le Président Senghor avait expliqué que la raison est hellène --peut-être
6 qu'il a la raison-- et que l'émotion est nègre --peut-être que j'ai l'émotion--.

7 Je suis persuadé que le Lieutenant Sow a la même émotion que moi est qu'il ne s'est
8 pas senti menacé dans mes propos.

9 **Me Thiam**. - Monsieur le Président, la ligne qui vient d'être dessinée par le
10 Lieutenant Sow touche la ligne des mouvements du Saiga exactement au sud de la frontière
11 sud de la zone économique exclusive de la Guinée.

12 Je voudrais maintenant demander au Lieutenant Sow, en suivant la ligne qu'il vient
13 de dessiner, de mesurer une distance de 44, 5 milles. Pouvez-vous mesurer une distance de 44,
14 5 milles à partir de votre point 11, de votre point où vous étiez à 3 h 50 ?

15 (*Le témoin dessine sur la carte sur le sol.*)

16 **Me von Brevern** (*interprétation*). - Monsieur le Président,

17 **M. le Président** (*interprétation*). - Maître von Brevern ?

18 **Me von Brevern** (*interprétation*). - Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait
19 avoir une table pour le témoin parce que cela lui faciliterait grandement la tâche.

20 **M. le Président** (*interprétation*). - Est-ce qu'il n'y avait pas une table ronde ? Où est-
21 elle partie ? Lieutenant Sow, Vous avez fait vos calculs est-ce que vous pourriez nous donner
22 la réponse ?

23 **M. Sow**. - Oui.

24 **Me Thiam**. - Est-ce que vous pouvez montrer au Tribunal sur la carte projetée.

25 **M. Sow**. - Sur ce que nous venons de faire, la position se trouve au-dessus de la ligne
26 de la frontière sud.

27 **Me Thiam**. - Est-ce que vous pouvez montrer au Tribunal où cela se trouve sur la
28 carte qui est projetée ?

1 **M. Sow.** - Sur la carte projetée, la position se trouve là, au-dessus de la ligne de la
2 ligne de la frontière sud.

3 **Me Thiam.** - Pardon, vous pouvez reprendre ?

4 **M. Sow.** - Elle se trouve au-dessus de la ligne de la frontière sud, au-dessus.

5 **Me Thiam.** - Maître von Brevern et le Tribunal ont pu constater que le témoin
6 montre un point qui se trouve sur la ligne de déplacement du Saiga.

7 C'est bien cela ? Vous pouvez remonter au Tribunal le point précis, s'il vous plaît ?

8 **M. Sow.** - C'est le point, là.

9 **Me Thiam.** - Est-ce que sur le document que vous avez fait là le point que vous avez
10 indiqué touche la ligne rouge qui montre le déplacement du Saiga ?

11 **M. Sow.** - Le point ne touche pas la ligne du déplacement du Saiga, mais le point se
12 situe en dehors, au nord de la ligne de la frontière sud.

13 **Me Thiam.** – Donc, pouvez-vous maintenant reprendre sur la carte qui est projetée et
14 indiquer au Tribunal le point exact que vous avez déterminé ici sur cette carte ?

15 **M. Sow.** - Sur cette carte, nous trouvons la position du Saiga, légèrement à gauche,
16 pardon à droite de cette ligne, de son marche-route, au-dessus de la ligne de la frontière sud.

17 **Me Thiam.** - Lieutenant Sow, pouvez-vous expliquer au Tribunal pourquoi, si ce
18 sont vos constatations...

19 *(Les huissiers apportent une table pour le témoin.)*

20 Pouvez-vous expliquer au Tribunal pourquoi, si ce sont vos constatations, vous avez
21 remis au Tribunal, une carte qui ne correspond pas à vos constatations et à vos propres calculs
22 et relevés ?

23 **M. Sow.** - Je n'ai pas remis au Tribunal une carte qui ne correspond pas à mes
24 calculs.

25 **Me Thiam.** - Vous avez remis au Tribunal une carte ou vous avez tracé la route du
26 Saiga, vrai ou faux ?

27 **M. Sow.** - Oui.

1 **Me Thiam.** - La route du Saiga qui est sur cette carte est la route que vous avez
2 constatée comme ayant été suivi par le Saiga ?

3 **M. Sow.** - Oui.

4 **Me Thiam.** – Or, vous avez constaté dans votre relevé de notes que le Saiga se
5 trouvait à un endroit, au nord, à un moment quelconque, à 3 h 50, d'après vos notes, le Saiga
6 se trouvait au nord de la route que vous avez indiquée sur la ligne.

7 **M. Sow.** - Bien sûr.

8 **Me Thiam.** – Alors, expliquez pourquoi est-ce que vous remettez au Tribunal une
9 carte dont les relevés ne coïncident pas avec vos constatations.

10 **M. Sow.** - Mes relevés correspondent à ce qui est mis sur la carte.

11 **Me Thiam.** - Le point que nous avons déterminé ensemble, tout de suite, figure-t- il
12 sur la ligne de marche du Saiga ?

13 **M. Sow.** - Permettez moi, en navigation, avec toute la précision des appareils que
14 nous avons, il faut s'attendre toujours a des erreurs, plus ou moins.

15 Ce sont les erreurs abusées qui sont condamnées en navigation, mais on ne peut pas
16 naviguer sans erreur, quelle que soit l'appareil que vous utilisez. Vous ne pouvez pas avoir
17 une précision nette à 100 %.

18 **Me Thiam.** - Cela, j'en suis absolument convaincu, Lieutenant, mais ceci dit, sans
19 émotion, Me von Brevern, une carte, on l'établit sur la base de constatations ?

20 **M. Sow.** - Bien sûr.

21 **Me Thiam.** - Vos constatations vous auraient amené à indiquer que le Saiga se
22 trouvait au nord de la route qui figure sur votre carte ?

23 **M. Sow.** - Je n'ai pas compris.

24 **Me Thiam.** - Les constatations que nous venons de faire ensemble, d'après vos notes,
25 auraient positionné le Saiga sur une ligne au nord de celle qui figure sur votre carte ?

26 **M. Sow.** - Je ne crois pas.

27 **Me Thiam.** - Mais vous venons de le faire ensemble, Lieutenant.

28 **M. Sow.** - Si Saiga ne se trouve pas au nord, plutôt... Saiga se trouve...

1 **Me Thiam**. - Excusez-moi, Lieutenant, je vous interromps.

2 A 3 h 50 le Saiga se trouvait à 40 degrés bâbord...

3 **M. Sow**. - A 44, 5 milles marins de distance et approximativement 40 degrés bâbord,
4 approximativement.

5 **Me Thiam**. - Vous prenez un compas et vous partez du point auquel vous vous
6 trouviez à 3 h 50, vous tracez un arc de cercle. Est-ce que, à un moment quelconque, cet arc
7 de cercle va rencontrer la ligne que vous indiquez comme étant celle de la route du Saiga ?

8 **M. Sow**. - Reprenez votre question, s'il vous plaît.

9 **Me Thiam**. - Je vais la reprendre, sur la carte.

10 **M. Sow**. – Merci.

11 *(Maître Thiam s'approche de la carte.)*

12 Vous êtes à 3 h 50 ici.

13 **M. Sow**. - Exact.

14 **Me Thiam**. - Le cap 205 est environ celui-ci. Il passe à peu près par là ?

15 **M. Sow**. - Oui.

16 **Me Thiam**. - D'accord. 44,5 milles à partir de ce point ci, cela nous mène très
17 exactement ici, excusez-moi, ici, au nord.

18 Au nord de la frontière sud. Regardez votre carte.

19 **M. Sow**. - Oui.

20 **Me Thiam**. – Donc, cela nous mène ici. D'accord ?

21 **M. Sow**. - Oui.

22 **Me Thiam**. - Au nord de la frontière.

23 **M. Sow**. - Pas sur 15 degrés.

24 **Me Thiam**. - J'ai bien dit au nord de la frontière, à peu près ici, 44, 5.

25 **M. Sow**. - Oui.

26 **Me Thiam**. - 44, 5 milles, si j'essaye de prendre avec un compas et de tracer un
27 demi-cercle. Vous pensez qu'à un moment quelconque cela va recouper cette ligne ?

1 **M. Sow.** - Avec ?

2 **Me Thiam.** - Si je prends un compas pour déterminer un rayon de 44, 5 milles.

3 **M. Sow.** - A une heure bien précise.

4 **Me Thiam.** – Oui, à 3 h 50, nous sommes là à 3 h 50, nous sommes d'accord.

5 A partir d'ici, si je détermine un rayon de 44, 5 milles.

6 **M. Sow.** - Oui.

7 **Me Thiam.** - Qui va s'arrêter ici, d'après vos propres calculs ?

8 **M. Sow.** - Oui.

9 **Me Thiam.** - D'accord, ici, si je trace un arc de cercle qui passe par ce point-là, est-ce
10 que vous pensez que cela va rencontrer cette ligne-là ?

11 **M. Sow.** - Non.

12 **Me Thiam.** - Parfait. Alors pourquoi remettez vous... le Saiga se trouvait, même si
13 vous n'étiez pas très sûr du cap, plus ou moins 40 degrés bâbord, pourquoi remettez vous au
14 Tribunal une carte sur laquelle figure un mouvement d'un navire, c'est-à-dire cette ligne-là, qui
15 n'est pas ce que vous avez constaté ?

16 **M. Sow.** - Ce mouvement...

17 **Me Thiam.** - Je veux en déduire, M. le Lieutenant Sow, que vous avez remis au
18 Tribunal une fausse carte.

19 **M. Sow.** - Excusez-moi, ce mouvement du Saiga a été relevé du propre journal de
20 Saiga.

21 **Me Thiam.** - Bien. Lieutenant Sow, Vous êtes un officier de marine brillant, vous
22 connaissez la différence qu'il y a entre une encablure et un mille. Si je vous disais qu'une
23 brasses cela fait 1,624 mètres ? Cela vous semblerait déraisonnable ?

24 J'attends votre réponse, Lieutenant.

25 **M. Sow.** - Je ne peux pas vous répondre à cette question.

26 **Me Thiam.** - On va partir donc de cet a priori. Je vous dis qu'une brass fait
27 1,624 mètres.

28 **M. Sow.** - Merci.

1 **Me Thiam**. - Une encablure, cela fait 120 braves, cela nous amène à 194,88 mètres.
2 445 encablures, cela nous amène à 86,72 kilomètres.

3 Pourriez-vous à partir de la position à laquelle vous étiez à 3 h 50 indiquer un point
4 qui se trouverait sur la carte sur le cap 205 à 71,6 kilomètres ?

5 **Me Thiam**. - 71,6 kilomètres.

6 **M. Sow**. - Bien sûr.

7 **Me Thiam**. - Je vous en prie.

8 *(Le témoin prend ses instruments et s'approche de sa carte sur la table.)*

9 **Me von Brevern** *(interprétation)*. - Monsieur le Président ? M. le Professeur Lagoni
10 va intervenir.

11 **M. Lagoni** *(interprétation)*. - La carte qui est entre les mains du Lieutenant Sow
12 devrait être déposée comme moyen de preuve documentaire au Tribunal. C'est pourquoi je ne
13 souhaite pas que l'on fasse quoi que ce soit comme marque, que l'on fasse de trou dans cette
14 carte car c'est sur cette carte que nous avons fondé nos calculs.

15 Nous avons des photocopies, donc je vous prie d'utiliser les photocopies pour faire
16 ces tracés. Merci.

17 **Me Thiam**. - Je n'ai pas demandé au Lieutenant Sow de trouer la carte.

18 **M. le Président** *(interprétation)*. - J'allais vous dire que le Lieutenant doit veiller à
19 utiliser quelque chose qui ne fasse aucun trou ni aucun trait sur la carte. C'est la même chose
20 que la carte que nous avons ici ? C'est à la même échelle ?

21 Nous voudrions avoir une carte à la même échelle. Le Tribunal souhaiterait l'avoir,
22 car sur cette petite échelle que nous avons, ce n'est pas tout à fait aussi favorable, mais
23 veuillez poursuivre et répondre à la question.

24 *(Le Professeur Lagoni apporte des photocopies de la carte au Tribunal.)*

25 *(Le témoin trace des points sur la carte.)*

26 **M. le Président** *(interprétation)*. – Pouvons-nous avoir une conclusion de ce tête-à-
27 tête ?

28 *(Rires...)*

1 **Me Thiam.** - Mnsieur le Président, je suis persuadé que le témoin va vous montrer le
2 point qui a été déterminé sur la carte qui est projetée.

3 **M. le Président** (*interprétation*). - M. le Lieutenant Sow, S'il vous plaît ?

4 **M. Sow.** - Les 71,6 kilomètres se situent approximativement là.

5 (*Le témoin montre sur la carte.*)

6 **Me Thiam.** - Alors, Lieutenant Sow, quand vous disiez dans votre rapport que vous
7 comptiez en encablure, est-ce que vous comptiez en encablures ou en milles ?

8 **M. Sow.** - Je comptais en milles marins et encablures.

9 **Me Thiam.** - Ce n'est pas une réponse. On ne peut pas compter à la fois dans l'un et
10 dans l'autre. Est-ce que vous comptiez en encablures ou en milles ?

11 **M. Sow.** - En encablures.

12 **Me Thiam.** - En encablures, selon vous le navire se trouvait beaucoup plus au nord
13 du point qui est indiqué sur la carte ?

14 **M. Sow.** - Je ne peux pas affirmer que le navire se trouvait beaucoup plus au nord
15 parce que, là, nous avons fait cette mesure en kilomètres. Les unités de mesure en mer ne sont
16 pas des kilomètres, ce sont des milles marins ou des encablures.

17 **Me Thiam.** - Bien, Lieutenant, prenons maintenant le parcours du Saiga, je vais vous
18 projeter la carte avec mes différents points.

19 (*Projection d'une carte*)

20 **Me Thiam.** - Sur le parcours du Saiga, vous voyez un point B.

21 **M. Sow.** - Oui.

22 **Me Thiam.** - Le Saiga s'y trouvait à 16 heures, c'est exact ?

23 **M. Sow.** - Oui.

24 **Me Thiam.** - Vous voyez un point C, le Saiga s'y trouvait à 20 heures.

25 **M. Sow.** - Je ne peux pas l'affirmer.

26 **Me Thiam.** - Ce sont les relevés de son journal de bord qui vous ont servis à vous.
27 Vous pouvez nous concéder qu'ils peuvent nous servir à nous également.

1 **M. Sow.** - Sur la carte je n'ai pas situé la position du Saiga à 20 heures.

2 **Me Thiam.** - Vous allez supposer, je vous dis que d'après le relevé du journal de
3 bord qui vous a servi aussi --et vous souffrirez qu'ils nous servent aussi-- qu'à 20 heures le
4 Saiga se trouvait au point C.

5 Vous semblerait-il raisonnable, Lieutenant, pour déterminer la distance que le Saiga a
6 parcouru en une heure, de diviser cette portion de ligne entre B et C, en quatre, puisqu'il s'est
7 passé 4 heures ?

8 **M. Sow.** - Je ne sais pas sur quelles bases diviser cette portion en quatre, parce que je
9 n'ai pas mentionné la position du Saiga à 20 heures.

10 **Me Thiam.** - Alors, Lieutenant, je vais vous donner une autre précision.

11 Supposons que le navire ait navigué à vitesse constante. Vous semblerez-il
12 raisonnable de diviser la portion de ligne du point B au point C, en quatre, pour savoir ce qu'il
13 fait à peu près, quelle est la distance ?

14 **M. Sow.** - Oui, parce qu'effectivement 4 heures de temps se sont écoulées, oui.

15 **Me Thiam.** - Donc, on peut estimer que si nous divisons ces portions de ligne par
16 quatre, nous aurions la distance que le Saiga fait en une heure ?

17 **M. Sow.** - Oui.

18 **Me Thiam.** - Voyez-vous des petits segments de ligne rouge sur cette ligne ?

19 **M. Sow.** - Oui, je les vois.

20 **Me Thiam.** - Je les ai faits très approximativement, Lieutenant, mais cela vous
21 semble-t-il à peu près faire une division de ce segment de ligne en quatre ?

22 Il y a 3 segments de ligne rouge, est-ce que cela divise à peu près le point B au point
23 C en 4 morceaux égaux ?

24 **M. Sow.** - Effectivement.

25 **Me Thiam.** - Par conséquent, on peut considérer que du point B jusqu'au premier
26 segment de ligne rouge c'est la distance que le Saiga pouvait faire en une heure ?

27 **M. Sow.** - Oui.

1 **Me Thiam.** - Vous voyez, du point B au point G, il y a d'autres segments de ligne
2 rouge.

3 **M. Sow.** - Oui.

4 **Me Thiam.** - Qui sont également de la même distance.

5 **M. Sow.** - Oui.

6 **Me Thiam.** - Pouvez-vous dire pour le Tribunal l'heure que représente chaque
7 segment de ligne rouge ?

8 **M. Sow.** - Si nous avons admis, pour ce premier partage, que chaque intervalle ici
9 correspond à une heure, donc sur ce point E, Saiga devait être là, 23 heures moins.

10 **Me Thiam.** - Exact. Poursuivez. A minuit il était ?

11 **M. Sow.** - Là !...

12 **Me Thiam.** - A 1 heure du matin ?

13 **M. Sow.** - Là !...

14 **Me Thiam.** - A 2 heures ?

15 **M. Sow.** - Là !...

16 **Me Thiam.** - A 3 heures ?

17 **M. Sow.** - Là....

18 **Me Thiam.** - Cette ligne est donc en dessous de la frontière ?

19 **M. Sow.** - Oui.

20 **Me Thiam.** - Mais cette carte, M. le Lieutenant Sow, C'est vous qui l'avez produite ?

21 **M. Sow.** - C'est moi qui ai produit cette carte, je n'ai pas fait ces répartitions, je n'ai
22 pas estimé la vitesse de Saiga, je n'ai pas mentionné cette position à 20 heures.

23 **Me Thiam.** - Lieutenant Sow Vous avez dit que vous êtes absolument sûr que les
24 mouvements du Saiga, sur ce navire, sont ceux que vous avez relevés sur son journal de
25 bord ?

26 **M. Sow.** - Effectivement.

1 **Me Thiam.** - Il n'y a rien dans le journal de bord qui vous a fait penser que c'était
2 faux ?

3 **M. Sow.** – Si, parce que la vitesse de Saiga est mentionnée dans le journal de bord.

4 Nous n'avons pris que ces deux positions et la position de détection ensuite jusqu'à
5 l'immobilisation. Cette position de 20 heures ou la répartition de ces secteurs, je ne l'ai pas
6 fait.

7 **Me Thiam.** - Vous ne l'avez pas faite, d'accord.

8 Mais montrez-nous exactement les positions que vous avez prises ?

9 **M. Sow.** - Cette position, celle là, et cette position.

10 *(Le témoin montre sur la carte.)*

11 **Me Thiam.** - Cela c'est ce que vous avez pris dans le journal de bord ?

12 **M. Sow.** – Oui, du Saiga.

13 **Me Thiam.** - De toute façon, Lieutenant, si nous considérons le point B et le point E,
14 en excluant le point C, est-ce qu'il y aurait une différence ?

15 **M. Sow.** - Une différence de, s'il vous plaît, je n'ai pas bien compris ce que vous
16 voulez dire.

17 **Me Thiam.** - Sur le déplacement du navire, vous avez pu contrôler sa vitesse.

18 **M. Sow.** - Vous voulez dire une différence ?

19 **Me Thiam.** - Sur ces petits segments.

20 **M. Sow.** - Je n'ai aucune idée sur ces segments.

21 **Me Thiam.** - Je vous demande, Lieutenant Sow, d'ignorer le point C et je vous
22 demande maintenant de considérer le point B et le point E.

23 Si nous devons diviser la ligne entre le point B et le point E, en différents segments
24 égaux, est-ce que cela présenterait une différence sur la carte ?

25 **M. Sow.** - Une légère de différence.

26 **Me Thiam.** - Une légère de différence. Très bien. Cette différence nous amènerait à 3
27 heures du matin, où cela exactement ?

1 **M. Sow.** - A 3 heures du matin, un peu en haut du point G.

2 **Me Thiam.** - Le Tribunal aura noté qu'il montre un point qui est en-dessous de la
3 frontière sud de la zone économique exclusive, à 3 heures du matin. Et à 3 h 50 ?

4 **M. Sow.** - 3 h 50, c'est là.

5 **Me Thiam.** – Donc, il était là à 3 h 50 le navire.

6 **M. Sow.** - 3 heures 50, c'est là que vous avez mentionné.

7 **Me Thiam.** - Oui.

8 **M. Sow.** - Je n'ai pas mis 3 h 50 la position de Saiga.

9 **Me Thiam.** - Est-ce qu'à 3 h 50 le Saiga était là ?

10 **M. Sow.** - Non.

11 **Me Thiam.** - Il était où ?

12 **M. Sow.** - A 3 h 50, le Saiga était encore au-dessus de la ligne de la frontière sud, au
13 nord de la ligne de la frontière sud.

14 **Me Thiam.** - Sur cette ligne ?

15 **M. Sow.** - Au-dessus. La ligne de la frontière sud, à 3 h 50, Saiga était au nord de
16 cette ligne.

17 **Me Thiam.** - Mais sur cette ligne quand même ?

18 **M. Sow.** - au nord de la ligne.

19 **Me Thiam.** - Excusez-moi, je vais me déplacer.

20 Pouvez-vous montrer au Tribunal, de ce point-là, à ce point-là, ou était exactement le
21 Saiga à 3 h 50, selon vous ?

22 **M. Sow.** - Selon moi, à 3 h 50, Saiga était au-dessus de cette ligne, là.

23 **Me Thiam.** - Lieutenant Sow, si vous calculez la vitesse du Saiga qui était constante,
24 d'après son journal de bord, et son point de déplacement du point B au point E...

25 **M. Sow.** - Je n'ai pas calculé....

26 **Me Thiam.** - Je n'ai pas terminé ma question. Voyez, Me von Brevern aura noté que
27 cette fois-ci c'est vous qui m'avez interrompu...

1 Si vous notez le temps de déplacement du point B au point E, est-ce que vous
2 pourriez faire des sections qui correspondent à une heure de déplacement ?

3 **M. Sow.** - Du point B au point E, je peux le faire.

4 **Me Thiam.** - Qu'est-ce que cela donnerait à peu près ? Vous avez dit tout à l'heure
5 que ce serait légèrement différent.

6 **M. Sow.** - Ce serait légèrement différent ou peut-être cela peut correspondre, je ne
7 sais pas parce que je ne l'ai pas fait encore.

8 **Me Thiam.** - Cela peut correspondre ou ce serait légèrement différent.

9 **M. Sow.** - Je ne sais pas parce que je ne l'ai pas fait encore.

10 **Me Thiam.** - Si c'est légèrement différent on peut négliger la différence. Si nous
11 négligeons la différence parce qu'elle est légère, selon vous, et c'est mon point de vue aussi
12 M. le Lieutenant Sow, et bien, quand on compte les sections, est-ce qu'on n'arrive pas à
13 3 heures du matin, au sud de la frontière sud de la zone économique exclusive de la Guinée ?

14 Recompter les sections, s'il vous plaît.

15 **M. Sow.** - Selon ce que vous avez fait, Saiga se trouve en-dessous de la ligne de la
16 frontière sud à 3 h 50, selon votre schéma.

17 **Me Thiam.** - Reprenez. Voyez-vous sur ma carte à 3 h 50 il était arrêté ou presque.

18 Alors reprenez les sections une par une, à partir du point B.

19 **M. Sow.** - Excusez, Maître, je ne peux pas donner des explications sur un travail que
20 je n'ai pas fait. Je voudrais faire mon propre travail et l'expliquer, présenter...

21 **Me Thiam.** - Je ne vois pas d'inconvénient à ce que...

22 **M. le Président** (*interprétation*). - Puis je vous interrompre tous les deux ? Tout
23 d'abord, je crois, Maître Thiam, que les points que vous avez évoqués dans cette question
24 sont : à quel moment le Saiga se trouvait à cette heure particulière et vous l'avez interrogé sur
25 la vitesse. Il a dit qu'il n'avait pas calculé la vitesse.

26 Peut-être pouvez-vous poser cette question spécifique quant aux positionnement ou
27 peut-être pouvez-vous demander : s'il calcule la vitesse quel sera le résultat ? Comme il a dit
28 qu'il n'avait pas calculé la vitesse peut-être que la question que vous posez devrait être
29 légèrement différente, mais quoi qu'il en soit il ne nous reste que trois minutes avant midi. Je

1 me demandais si vous pensiez pouvoir clôre ou si nous devions suspendre la séance et revenir
2 après la pause déjeuner ?

3 **Me Thiam.** - Monsieur le Président, d'abord sur votre première question. Peut-être
4 qu'il y a des difficultés de traduction ou peut-être que j'ai mal compris, mais il me semble que
5 le témoin a reconnu que le navire se déplaçait à une vitesse constante, d'après son livre de
6 bord en tout cas.

7 Par conséquent, peu importe qu'elle était vraiment la vitesse, ce qui m'intéresse c'est
8 de savoir s'il peut calculer le déplacement du navire sur une heure. Cela, c'était pour répondre
9 à votre première question.

10 La deuxième question...

11 **M. Sow.** - Permettez ?

12 **Me Thiam.** - Je voudrais vous dire que, bien évidemment, il y a d'autres points sur
13 lesquels je voudrais interroger le témoin et cela me prendra plus de trois minutes.

14 **M. le Président (interprétation).** – Maître von Brevern, s'il vous plaît.

15 **Me von Brevern (interprétation).** - Monsieur le Président, j'aimerais faire noter au
16 procès-verbal que le témoin n'a pas dit que le Saiga allait à une vitesse constante. C'était
17 l'hypothèse avancée par Me Thiam

18 **M. le Président (interprétation).** - Oui, j'allais faire la même remarque. Vous n'avez
19 pas demandé au témoin s'il était d'accord .

20 **Me Thiam.** - Je vais terminer sur ce point. Est-ce que le témoin peut nous dire s'il
21 sait que le navire allait à une vitesse constante ou s'il pense que la vitesse a varié entre le
22 point B et le point E ?

23 **M. Sow.** - Pour ce qui est de cette question, je ne peux pas dire que le navire partait
24 sur une vitesse constante. J'ai juste relevé différentes positions du navire que j'ai situées sur la
25 carte.

26 **Me Thiam.** - Est-ce que vous pourriez dire le contraire ? Est-ce que vous pourriez
27 affirmer qu'il n'allait pas à une vitesse constante du point B au point E ?

28 **M. Sow.** - Selon ce qui est écrit dans son journal de bord, le navire se déplaçait à une
29 vitesse de 7 noeuds et quelque.

1 **Me Thiam.** - Constante ou pas constante ?

2 **M. Sow.** - La vitesse ne pouvait pas être constante parce qu'il y avait les influences
3 peut-être de la mer, je ne sais pas, mais en tout cas ce ce qui est écrit sur le journal c'est ce que
4 nous avons considéré ici.

5 **Me Thiam.** - C'était 7 noeuds et quelque et à aucun moment il n'est indiqué qu'il y a
6 eu une variation dans cette vitesse ?

7 **M. Sow.** - Non.

8 **Me Thiam.** - Donc, nous pouvons partir raisonnablement de l'hypothèse qu'entre le
9 point B et le point E la vitesse était constante ?

10 **M. Sow.** - S'il n'y a pas eu des indications dans le journal du Saiga.

11 **Me Thiam.** - Vous voulez parler d'indications contraires ? S'il n'y a pas eu
12 d'indications contraires on peut...

13 **M. Sow.** - Et s'il n'y a pas eu des signalements d'influences du courant ou des vents,
14 pour en tenir compte.

15 **Me Thiam.** - Il serait donc raisonnable de diviser la distance entre le point B et le
16 point E par le nombre d'heures écoulées pour que le navire parte du point B pour arriver au
17 point E ?

18 **M. Sow.** - Pas forcément.

19 **Me Thiam.** - Pourquoi ce ne serait pas forcément ?

20 **M. Sow.** - Parce que, après la vitesse que l'on marque dans le journal et que nous
21 estimons nous déplacer, il peut y avoir des influences qui modifient cette vitesse.

22 **Me Thiam.** - Mais est-ce que cela donnerait au Tribunal une indication
23 approximative ?

24 **M. Sow.** - Je ne sais pas.

25 **Me Thiam.** - Je crois, Monsieur le Président, que pour la matinée nous pouvons nous
26 arrêter là.

27 **M. le Président** (*interprétation*). - Nous pouvons nous interrompre maintenant.

28 Nous reprendrons à 14 heures.

1

L'audience est suspendue à 12 heures.